

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 652

présenté par

M. Reiss

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

À la fin de l'alinéa 112, supprimer les mots :

« et tout au long de la législature ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les secteurs ruraux isolés ou les secteurs de l'éducation prioritaire ou les secteurs de familles défavorisées ou les départements et régions d'outremer nécessitent des moyens permanents.